

HIV/AIDS AND HUMAN RIGHTS IN RUSSIA: COMPLIANCE AND THE RULE OF LAW

BY WILLIAM F. FLANAGAN

This article examines Russia's legal response to its ongoing HIV/AIDS epidemic. Russia's international human rights obligations are reviewed and the article then critically assesses the extent to which Russia's current HIV/AIDS law and practice are consistent with those obligations. The paper demonstrates that most aspects of Russia's HIV/AIDS laws are consistent with Russia's international obligations. However the paper also documents key parts of HIV/AIDS practice in Russia that are seriously inconsistent with both Russian HIV/AIDS law and Russia's international human rights obligations.

This inconsistency between HIV-related de jure norms and de facto practice raises the question of compliance with the rule of law in Russia. Long a political and social culture hostile to the rule of law, Russia has encountered many barriers as it attempts to develop a legal culture governed by the rule of law, its HIV/AIDS practice being only one example. To address this challenge, the article proposes a theory of compliance relating to HIV-related domestic law in Russia that can facilitate the development of a legal culture governed by the rule of law in Russia: the improvement of human rights literacy of people living with HIV and those at risk, and an increased capacity of health care professionals to understand and apply legal and human rights obligations in the delivery of care.

Cet article examine la réaction juridique de la Russie face à son épidémie du VIH/SIDA. L'auteur examine les obligations de la Russie en matière de droit international de la personne et évalue jusqu'à quelle mesure la législation russe est compatible avec ses obligations internationales. L'article révèle que la plupart des aspects de la législation russe face au VIH/SIDA satisfait à ses obligations internationales. Toutefois, l'article fait ressortir certains éléments de la pratique du droit dans le domaine du VIH/SIDA qui s'écarte au sein de la législation russe et des obligations internationales en matière des droits de la personne.

Ces inconsistances entre les normes de jure et la pratique de facto font ressortir la question de l'assujettissement à la primauté du droit en Russie. La Russie, qui pour longtemps a eu une culture qui s'est démontrée socialement et politiquement hostile envers la primauté du droit, a connu plusieurs difficultés dans son effort à développer une culture juridique gouvernée par la primauté du droit. La pratique du droit en matière du VIH/SIDA n'est qu'un exemple. Pour relever ce défi face au droit russe en matière du VIH/SIDA, cet article propose une théorie qui pourrait faciliter le développement d'une culture juridique gouvernée par la primauté du droit en Russie. Cette théorie engloberait plusieurs éléments, y compris une meilleure compréhension des droits de la personne parmi les gens affectés du VIH et ceux qui sont à risque. Elle engloberait aussi une compétence accrue parmi les professionnels oeuvrant dans le domaine de la santé à comprendre et à appliquer les obligations découlant du droit, y compris les droits de la personne.